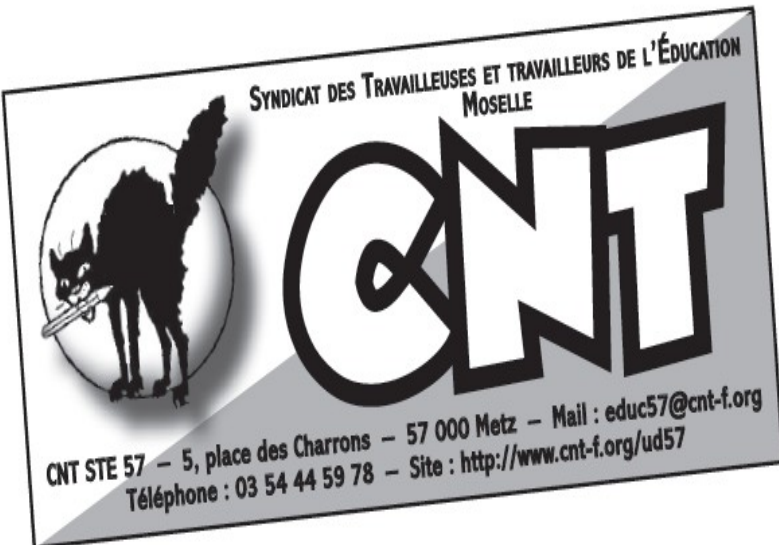


La CNT Éducation tient son IX congrès fédéral

Les syndicats de la fédération CNT des Travailleur-r-euses de l'Éducation (qui syndiquent les étudiants et les personnels enseignants, administratifs, techniques de la maternelle à l'université) se sont réuni-es du jeudi 27 au samedi 29 mars à Ligoure pour leur congrès fédéral.

Tous les deux ans, ce congrès est l'occasion pour les syndicats de se retrouver afin de définir de nouvelles stratégies de lutte, d'adapter le fonctionnement de la fédération et de produire de nouveaux outils. Ces trois jours ont aussi permis aux représentant-es des syndicats de faire un point sur les problématiques d'actualité dans l'éducation : précarité de nombreux personnels, conditions de travail dégradées, offensives réactionnaires... En tant qu'internationalistes, les syndicats ont fait le point sur les relations internationales qu'ils entretiennent à travers le monde avec d'autres organisation autogestionnaires. Les mandaté-es présentes ont ainsi pu partager avec la délégation du CLA (Conseil des Lycées d'Algérie) qui avait fait le déplacement pour assister au congrès.

Les syndicats CNT de l'Éducation repartent de ce congrès motivé-es pour affronter les conflits qui se profilent : modification du statut des personnels du secondaire, libéralisation et privatisation du système scolaire, lutte contre le tout numérique, renforcement des hiérarchies, pédagogie autoritaire, autonomie des universités, expulsion de sans-papiers etc...



De Hayange à Forbach, contre l'extrême droite : riposte sociale !

Alors qu'au niveau national les organisations Alternative Libertaire (AL), Coordination des Groupes Anarchistes (CGA) et Confédération Nationale du Travail (CNT) ont décidé de s'unir dans la Coordination Libertaire Anti Fasciste (CLAF), l'Union Régionale Lorraine de la CNT ainsi qu'Alternative Libertaire Moselle travailleront en commun à la déclinaison locale de cette campagne.

En effet, la poussée du Front National lors des dernières élections municipales n'est pas due au hasard, ni aux abstentionnistes qui refusent la mascarade électorale, mais bien – et ce au-delà de la xénophobie, de l'homophobie, du sexisme et du racisme primaire dont a toujours fait preuve cette famille politique – à un contexte économique et social devenu insupportable pour les classes populaires.

Car si les gouvernements se succèdent, les politiques libérales et antisociales se poursuivent : accords de compétitivité, pacte de responsabilité, attaques sur l'assurance chômage, les retraites, la sécurité sociale, austérité dans les services publics, exonération de cotisations sociales patronales, plans de licenciements, ne cessent d'enfoncer les travailleurs/euses dans la précarité. Rien d'étonnant, dans ce contexte, de voir le FN et toute la nébuleuse d'extrême droite user de la misère sociale en se présentant comme le défenseur des plus pauvres et nous servir ses manipulations habituelles pour tenter d'accéder au pouvoir. Pourtant, prôner la préférence nationale et désigner des boucs-émissaires – qu'ils soient étrangers, musulmans, homosexuels... - défendre la fermeture des frontières pour mettre fin au libéralisme, combattre les organisations de travailleurs ou encore le droit de grève sont autant d'éléments qui définissent historiquement le fascisme et qui réaffirment que pour l'extrême droite c'est bien le capital, le patronat et ses profits qu'il convient de défendre à tout prix.

Pour faire barrage à l'extrême droite et au péril fasciste, seule la justice sociale et donc la construction d'une alternative au capitalisme et à la domination de classe paieront. La lutte des classes c'est la construction de la grève générale, d'espaces culturels autogérés, de zones de gratuité, la prise d'initiatives populaires pour lutter contre la misère... mais aussi la solidarité internationale avec celles et ceux qui ici comme ailleurs subissent la même exploitation. C'est construire une alternative égalitaire et autogestionnaire, assurant une juste répartition des richesses.

Dans ce cadre, la CNT et Alternative Libertaire mèneront campagne commune et tiendront plusieurs évènements publics :

- Le mercredi 7 mai à Metz à 19h, au local de la CNT : meeting public et projection du documentaire « Main brune sur la ville »

- Le samedi 31 mai à Hayange à 16h : rassemblement antifasciste et meeting public devant la mairie



Fond de classe

Bulletin du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de l'Éducation CNT de Moselle

N°8 – Mai 2014

SOMMAIRE

Grève dans la fonction publique le 15 mai !

Revaloriser le point d'indice ?

Genre : pas de réconciliation avec l'extrême droite !

Implantation de la CNT au lycée Robert Schuman
Temps de travail des profs : vers l'annualisation ?
Régularisation pour Idriss
IXe congrès fédéral de la CNT Éducation
De Hayange à Forbach : riposte sociale !

Dans la fonction publique le 15 mai : pour une grève interprofessionnelle et solidaire

Parce que nous partageons les légitimes revendications des travailleurs de la fonction publique sur la question des salaires, le STE 57 CNT participera à la mobilisation dans la fonction publique le 15 mai prochain, et appelle l'ensemble des travailleurs de l'éducation de Moselle à la grève. Néanmoins, la CNT tient à rappeler que la question sociale et de l'emploi dans la fonction publique ne se limite pas, loin de là, à la question des salaires.

Tout d'abord, alors que le comité technique ministériel – où siègent les organisations syndicales « représentatives » - du 27 mars dernier, a validé le nouveau projet de décret du gouvernement sur le statut des enseignants, ouvrant ainsi la porte à l'annualisation du temps de travail des professeurs titulaires et à la multiplication des tâches à caractère obligatoire en dehors de la classe, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser sur la question du temps de travail. De plus, nous rappelons que la rigueur budgétaire menée par les gouvernements successifs au nom de la réduction des dépenses publiques a conduit les socialistes à rester sourds aux revendications des travailleurs de l'éducation sur les effectifs. Ainsi, le nombre de postes d'enseignants comme de personnels éducatifs reste insuffisants, au détriment d'une pédagogie et d'un service public d'éducation de qualité.

D'autre part, la libéralisation de l'école n'a eu de cesse que de s'accroître ces dernières années et la précarité règne toujours dans l'éducation nationale. A l'heure où les grandes centrales syndicales appellent à la grève sur les salaires, que dire de la formation des enseignants, de la précarité et des conditions de travail des contractuels et vacataires ; que dire sur la situation des Assistants d'éducation en CDD renouvelable pendant parfois des années et qui peuvent travailler jusqu'à 48h par semaine ; que dire des EVS, AVS, ou personnels administratifs, qui assurent tous des tâches pourtant indispensables et pérennes, en contrats aidés – de droit privé - et qui travaillent 26h par semaine payées 20h, pour se voir priver de leur droit à la formation ; que dire de la précarité des animateurs périscolaires recrutés sur les mêmes contrats dans le cadre d'une réforme maintes fois dénoncée par les personnels et les parents d'élèves...; que dire enfin de la situation dans les universités suite aux différentes réformes de privatisation dont la dernière en cours, dite « Fioraso » contre laquelle différents campus sont toujours en lutte. Pour la CNT, il est inconcevable de laisser sur le côté tous ces travailleurs de l'éducation. C'est pourquoi, si nous mobiliserons le 15 mai, c'est collectivement, avec ensemble de nos collègues et, au delà de la question salariale, avec une revendication claire : la titularisation sans condition de tous les précaires.

Finalement, le contexte social et économique que nous connaissons aujourd'hui impose à notre sens que nous mettions tout en œuvre pour développer des perspectives alternatives, non seulement à la rigueur dans les services publics, mais aussi à l'ensemble de la politique d'austérité menée par le gouvernement PS, qui s'attaque à tous les acquis sociaux et multiplie les cadeaux au patronat, lequel chaque jour, augmente ses profits et annonce de nouveaux plans de licenciements. Pour la CNT, les conditions de travail que connaissent les travailleurs de la fonction publique ne sont que les déclinaisons particulières de toutes ces politiques capitalistes des gouvernements et qui dans le privé conduisent au mêmes maux : bas salaires, chômage, misère sociale et précarité. Ces mêmes maux qui aujourd'hui font le bonheur du Front National, de son populisme et de toute sa nébuleuse fasciste.

Parce que le corporatisme, le clientélisme syndical, et le « dialogue social » ne feront jamais trembler ceux qui exploitent les travailleurs, la CNT appelle les tous les personnels de l'Éducation à développer un syndicalisme révolutionnaire, et à engager la confrontation sociale en organisant la mobilisation à la base, et en tissant des liens de solidarité interprofessionnels vers la grève générale.

- Pour une augmentation équitable et généralisée des salaires dans la fonction publique
- Pour la titularisation sans condition de tous les précaires
- Contre toute augmentation du temps de travail
- Contre la loi Fioraso et le processus de privatisation des universités
- Contre l'ensemble des politiques d'austérité et la destruction des services publics

Toutes et tous en grève le 15 mai !



Revaloriser le point d'indice n'est pas notre vision de la justice sociale

Vous l'aurez remarqué, sur la question des salaires des fonctionnaires, la CNT ne revendique pas la simple revalorisation du point d'indice. En effet, augmenter de façon globale le point d'indice n'a rien d'équitable. Faire bénéficier les plus bas salaires de la même augmentation que les salaires les plus élevés revient tout simplement à conserver les inégalités salariales.

Pour la CNT, il est nécessaire de réduire ces inégalités entre collègues. Ainsi, si nous pensons que la rémunération des fonctionnaires est globalement insuffisante, nous revendiquons que cette revalorisation soit inversement proportionnelle au salaire touché par chacun.e. Ainsi, les plus petits salaires se rapprocheraient des plus élevés, réduisant les inégalités.

La CNT se bat contre les hiérarchies de salaires entre collègues qui effectuent le même travail et qui parfois, n'ont pas le même statut. Pour l'administration, distinguer titulaires et contractuels, certifié et agrégés, profs du primaire et du secondaire n'a qu'un intérêt : ségréguer nos intérêts pourtant communs, et contraindre nos luttes. Pour nous la revendication est claire : à travail égal, statut égal, salaire égal !

Inégalités et discriminations : pas de réconciliation avec l'extrême droite

Depuis quelques semaines maintenant, des parents d'élèves reçoivent des mails et des messages sur leur téléphone portable pour les inciter à retirer une journée leurs enfants de l'école.

L'objectif de cette démarche est de lutter, selon leurs propres termes contre la théorie du genre. Les arguments développés sont à la fois farfelus (démonstration de la masturbation à l'école maternelle) et totalement sexistes.

La CNT-FTE tient à réaffirmer la nécessité d'une éducation visant à lutter contre les préjugés sexistes et racistes. Une école ouverte à toutes et tous ne saurait tolérer aucun comportement discriminatoire. En outre, cette initiative est clairement une tentative de l'extrême-droite de s'immiscer dans les questions d'éducation. Il y a quelques mois le Front National créait le Collectif Racine pour s'adresser au milieu enseignant. Aujourd'hui c'est Farida Belghoul avec Égalité et Réconciliation, l'organisation d'Alain Soral proche de Dieudonné, qui s'attaquent à l'école. À chaque fois les idées rétrogrades, autoritaires et discriminatoires sont présentes.

La CNT-FTE dénonce avec force ces initiatives d'extrême-droite. Nous tenons aussi à signaler notre inquiétude. En effet cette action n'est pas isolée et l'envoi massif de messages sur les téléphones portables traduit une organisation qui n'est pas à prendre à la légère. Plus que jamais, il est de la responsabilité de toutes et tous de lutter contre les idées d'extrême-droite. Ils ne prônent que discriminations, intolérances et exclusions. Nous défendons la liberté de chacune et chacun, la justice sociale et l'anti-autoritarisme ! **No Pasaran !!!**

A travail égal salaires égaux & statuts égaux
CNT-FTE
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION
TITULARISATION sans conditions des précaires !

PRÉCAIRES ou TITULAIRES contre le chômage & la précarité
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUR(SE)S DE L'ÉDUCATION
CNT-FTE
SOYONS INFLEXIBLE

Implantation de la CNT au lycée Robert Schuman de Metz

Le STE 57 CNT a déclaré une nouvelle section syndicale au lycée Robert Schuman à Metz.

Pour la petite histoire, c'est dans ce même établissement, qu'en 1996, une bande de lycéen.ne.s créaient le premier syndicat CNT à Metz. Près de deux décennies plus tard, et après de nombreuses luttes qui resteront gravées dans l'histoire sociale locale (mouvement des pions, réformes des retraites, mouvement anti CPE...) la section lycéenne est devenue une Union Départementale des syndicats CNT, dont les sections syndicales sont implantées dans l'éducation, mais aussi dans l'industrie métallurgique, l'automobile, les transports, la logistique, la culture... Aujourd'hui nous sommes fiers, d'avoir construit de nos mains une organisation syndicale autogérée, et sans permanents, dont l'action directe et l'implication dans les luttes n'a pas fini d'affronter le capital !



Abrogation du décret de 1950 : vers l'annualisation du temps de travail des profs !?

Le décret de mai 1950 définissait, jusqu'au jeudi 27 mars dernier, le statut des enseignant.e.s et fixait les maxima horaires de service hebdomadaire devant élèves : 18 heures pour un.e certifié.e, 15h pour un.e agrégé.e, etc... Évidemment celui-ci a toujours été inadéquat : si l'on considère qu'une heure de cours en présence des élèves correspond en réalité, et au minimum, à une heure de travail sans les élèves (préparations, corrections...), l'on peut déjà estimer que la simple mission évoquée dans le décret correspondait déjà à un temps de travail réel de plus de 35h par semaine, autrement dit un temps plein ! Pourtant tous les collègues le savent bien, les missions des professeurs ne se limitent pas à l'enseignement, loin de là ! À ces 35h de travail hebdomadaire, il faut rajouter toutes ces missions que le décret n'évoquait pas, mais que toutes et tous, responsables du service que nous offrons à nos élèves avons toujours effectuées, sans pour autant qu'elles ne soient reconnues et donc rémunérées : l'encadrement des sorties scolaires, les réunions pédagogiques et administratives en tout genre, les conseils de classes, la rédaction des bulletins, le remplissage du LPC (ça par contre, rappelons que nous n'en voulons pas : la CNT appelle à son boycott !), le dialogue avec les parents, le suivi plus particulier d'élèves en difficultés scolaires, etc... À l'évidence, le décret de 1950 n'a jamais été satisfaisant en terme d'encadrement de notre temps de travail. Certes.

Ainsi, le gouvernement social démocrate, s'est mis en tête d'abroger le décret afin de le réécrire. Dans cette optique, il a donc présenté lors du Comité Technique Ministériel du jeudi 27 mars dernier son projet de nouveau décret. Évidemment, loin de lui l'idée de faire adopter une réforme qui reconnaîtrait enfin à sa juste valeur la charge de travail réelle des collègues... En effet, le projet présenté, s'il conserve les maxima horaires devant élèves, précise que ceux-ci s'inscriront dans le cadre de « la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires », et qui définit leur temps de travail de façon annuelle à hauteur de 1607h d service. Ainsi, si le temps de travail devant élève restera limité par semaine, le temps de travail global d'un enseignant sera légalement annualisé...

L'administration pourra donc désormais disposer des missions annexes à l'enseignement, listées dans le nouveau texte. Tout ce travail, que les collègues effectuent déjà mais qui conservait un caractère non obligatoire, puisque non pris en compte dans le temps de travail et donc non rémunéré, sera donc désormais rendu obligatoire, et la hiérarchie pourra de droit imposer diverses tâches aux enseignant.e.s, sans que ceux-ci ne voient leur salaire augmenter. En résumé, ce nouveau décret s'attaque directement au temps de travail des enseignant.e.s, faisant augmenter leur temps de travail sans la moindre augmentation de salaire !

C'est donc en toute logique que les syndicats patronaux du SGEN CFTD et de l'UNSA ont voté pour lors du comité technique : totalisant 5 voix, tandis que les organisations syndicales CGT, FO, et SUD ont voté contre : 4 voix. Mais c'est bel et bien grâce à l'abstention du SNES, du SNUIPP et du SNEP, syndicats de la FSU, c'est à dire 6 voix, que le gouvernement, en toute discrétion d'ailleurs, vient de réussir

à faire sauter l'encadrement du temps de travail des profs !!!

Tout cela vous étonne ? Pas nous ! C'est bien à cela que mène le jeu de la cogestion et de la délégation de nos revendications à des « représentants », qui siègent bien loin de la réalité de nos conditions de travail... Et c'est bien pour cette raison que la CNT Éducation ne participe pas aux élections aux instances paritaires de la fonction publique, refuse d'avoir recours aux permanents syndicaux, et refuse le clientélisme syndical des grandes centrales dont les directions agissent bien loin des intérêts des travailleur.se.s. Nos luttes se construisent à la base, s'organisent collectivement par le biais d'assemblées générales, afin d'imposer à ceux qui décident nos propres revendications.

Ensemble, luttons pour la diminution du temps de travail, l'augmentation des salaires, mais aussi la titularisation sans conditions de tous les précaires (contractuels, vacataires, contrats aidés de droit privé...)



Régularisation pour Idriss !

Idriss, lycéen en 1ère Pro Logistique au LP Camille Jenatzy (Paris, XVIIIe), était menacé par une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). Après le refus de sa demande d'asile alors qu'il a été torturé en Côte d'Ivoire et après Khatchik et Leonarda, dont les expulsions avaient fait grand bruit, c'est un nouvel élève, parmi tant d'autres, qui fait les frais de la politique xénophobe de l'Etat.

Suite à la mobilisation de la CNT Education 75 et des personnels du lycée Camille Jenatzy, notamment dans la grève le 11 avril dernier, le Tribunal administratif a annulé l'OQTF d'Idriss qui devrait donc obtenir d'ici peu un titre de séjour. Seul la lutte paie ! Régularisation de tous les sans papiers !